



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, tenue le lundi **21 septembre 2020**, à 19h00 dans la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, au 150, rue Saint-Joseph.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Les postes de conseillers 1, 3 et 5 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 156 et 157 du *Code municipal*, les membres du conseil municipal de Saint-Michel-du-Squatec, étant tous présents à la salle des délibérations le 21 septembre 2020 à 19h00, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h00.

RÉSOLUTION N° 2020-09-180

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant l'ordre du jour, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Achat des bandes de patinoire;
4. Budget additionnel pour peinture du camion 01;
5. Fabrication de l'attache du souffleur;
6. Demande d'un employé pour une avance de paie;
7. Levée de la réunion.

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-09-181

ACHAT DES BANDES DE PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé, sur invitation, à trois entreprises des soumissions pour la fabrication et l'installation de nouvelles bandes de patinoire;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée par PERMAFIB INC. et qu'elle est conforme au devis;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'octroyer à PERMAFIB INC. le contrat de fabrication et d'installation de nouvelles bandes de patinoire au montant de 72 976,86 \$ plus taxes applicables.

Les crédits proviennent du fonds de roulement et du surplus accumulé affecté aux loisirs. Le remboursement annuel du fonds de roulement se fera sur 10 ans.

59-110-30-000 Surplus affecté – Fonds de roulement	70 000,00 \$
59-110-00-001 Surplus affecté – Loisirs	2 976,86 \$ (plus taxes payables)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-09-182

BUDGET ADDITIONNEL POUR PEINTURE DU CAMION 01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé un contrat à MÉTAL A.P. INC. pour refaire la peinture du châssis du camion Freightliner 2016 (camion 01);

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a constaté que les attaches et le dessous de la boîte présentaient aussi de la rouille et qu'il serait opportun de faire aussi le sablage et la peinture de ces pièces;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître confirme l'état des équipements et recommande d'accorder un budget supplémentaire pour effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT QU'après ces travaux d'entretien, le châssis du camion, la boîte, le filage auront été remis à neuf et prolongeront la vie utile du camion;

En conséquence, il est proposé par Daniel Caron, qu'un budget additionnel de 4 000 \$ plus taxes soit octroyé à MÉTAL A.P. INC. pour effectuer les travaux recommandés.

Les fonds proviennent des budgets d'opération de déneigement et de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-09-183

FABRICATION DE L'ATTACHE DU SOUFFLEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis un chargeur sur roues et un souffleur usagé pour ses opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'attache entre les deux équipements doit être fabriquée;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Michaud, que le conseil accorde un contrat à MÉTAL A.P. INC. pour la fabrication de l'attache au montant de 5 000 \$ plus taxes.

Les fonds proviennent du budget d'immobilisation de l'exercice 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2020-09-184

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ POUR UNE AVANCE DE PAIE

CONSIDÉRANT la demande d'un employé pour une avance de salaire au montant de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir ses employés lorsque leur demande est justifiée par des circonstances exceptionnelles;

CONSIDÉRANT la nature confidentielle de la demande de l'employé et les motifs invoqués;

CONSIDÉRANT que les sommes dues à l'employé pour ses banques de temps garantissent le paiement de l'avance en cas de départ;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Santerre, que le conseil accorde une avance de paie de 1 500 \$ à l'employé et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque pour ce montant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 19h30.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier